

Éditorial

UNE NOUVELLE ÈRE

Dans un dossier spécial consacré aux 80 ans de l'Office du Niger paru dans l'Indépendant du 9 janvier 2012, nous écrivions : « Vivement un plan de carrière à l'Office du Niger ». Dans cet article, nous avons dénoncé la bataille de chiffonniers autour des postes de responsabilités avec son corolaire de préjudices sur le fonctionnement normal de l'entreprise. Car du poste de Président Directeur Général, l'on peut se retrouver chargé de mission ou directeur de zone, l'on peut aussi devenir chef de division pour n'évoquer que ces éventualités.

Pourtant, après la réorganisation de l'Office du Niger intervenue au premier semestre de l'année 2010 et suite à la description des postes de travail, un plan de carrière devait permettre aux agents d'avoir une meilleure visibilité sur leurs possibilités de carrière au sein de l'entreprise et à la Direction générale d'être orientée dans ses choix. Un document a été élaboré en ce sens. Il n'a jamais été appliqué. Il a fallu attendre l'arrivée d'Abdel Karim Konaté en février 2020 pour l'extraire du tiroir. Sa mise à jour est actuellement effectuée par une commission présidée par la chargée de mission, Mme Boré Fatoumata Lamine Traoré, afin que son application puisse finalement commencer. Entretemps, le nouveau PDG a remobilisé des compétences qui hibernaient car elles ne se sentaient pas associées à la marche quotidienne de l'entreprise. Les avantages dus à leur rang leur étaient bien octroyés mais sans que leurs qualités professionnelles ne soient sollicitées.

Aujourd'hui, d'anciens Directeurs généraux adjoints, d'anciens Directeurs spécialisés, d'anciens Directeurs de zone ont repris le collier. Tous se sont vus attribuer des tâches à exécuter, des dossiers à gérer afin de créer une synergie d'actions propre à insuffler une nouvelle dynamique à l'Office du Niger.

Avec la conviction que la responsabilisation est le moteur de l'efficacité, l'actuel patron de l'Office du Niger, Abdel Karim Konaté, ne cesse d'inviter les exploitants agricoles et l'encadrement à s'assumer pleinement (paiement à temps de la redevance eau, respect de l'intégrité des infrastructures et des canaux d'irrigation, engagement accru de l'encadrement auprès des producteurs) afin que l'Etat puisse jouer pleinement sa partition. C'est cette synergie qui façonnera le nouveau visage de l'Office du Niger.

Avec le nouveau plan de carrière qui élargit la palette de ses outils de gestion, le géant de la riziculture au Mali et dans la sous-région peut, dans les mois à venir, ajouter à sa qualité reconnue de constituer un espace idéal pour le développement, la réputation d'être une entreprise performante dans l'utilisation et la promotion de ses ressources humaines.

Dans le champ des avancées, en l'occurrence pour tonifier le rythme des aménagements, la Direction de l'Office du Niger vient d'initier un nouveau programme. C'est la Programme de l'Agriculture Commerciale qui prévoit l'aménagement d'environ 100.000 hectares de terres dans les systèmes hydrauliques du Macina et du Kouroumari. Il s'agit d'une opération pilote et d'une contribution majeure à la réalisation du potentiel de l'Agropole de la Région de Ségou. Pour ce faire, le consultant chargé de la réalisation de cette étude devra examiner le PAHA (Programme d'Aménagement Hydro Agricole) dans ses objectifs et ses réalisations, et s'inspirer des expériences au Mali et dans la sous-région en matière de fourniture d'eau et d'accès au foncier agricole.

Dans le domaine social, il faut noter la création de la Mutuelle des Travailleurs de l'Office du Niger (MUTON). L'assemblée constitutive a eu lieu le 28 août 2020. La mutuelle est présidée par le doyen Djédié Fofana, chargé de mission à la Direction générale.

Une étude sur le système d'entreposage des produits agricoles est aussi en cours à l'Office du Niger. Le système de récépissés d'entrepôt permet, en effet, un meilleur fonctionnement de la phase post-récolte de la chaîne de valeur, et constitue un outil potentiellement utile pour aider les producteurs à avoir accès au crédit.

Alassane DIARRA

Spécial 60 ans du Mali : L'OFFICE DU NIGER DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS



Créé le 5 janvier 1932 par l'ingénieur français Emile Béline (voir le portrait en page 3), l'Office du Niger, le géant de la riziculture, a 88 ans en cette année 2020 qui marque aussi le 60ème anniversaire du Mali indépendant (22 septembre 1960 – 22 septembre 2020). Pour marquer cet événement majeur de notre pays, nous avons recueilli le témoignage d'un ancien de l'Office du Niger, Yacouba Thiambou Touré, moniteur d'agriculture à la retraite depuis 1997, qui évoque la vie de l'entreprise de l'indépendance à nos jours. Notre doyen voit l'Office du Niger sous trois angles principaux. Le premier sous le régime socialiste du premier président de la République, feu Modibo Kéita (1960 à 1968). Le deuxième angle sous le régime militaire du lieutenant Moussa Traoré devenu par la suite général (1968 à 1991). Et enfin, le troisième angle (1991 à 2020) sous les régimes démocratiques.

Lire la synthèse d'Alassane DIARRA en pages 2 et 3

Spécial 60 ans du Mali : L'OFFICE DU NIGER DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS

Crée le 5 janvier 1932, par le colonisateur français Emile Bélime, l'Office du Niger après l'indépendance le 22 septembre 1960, a été nationalisé par le président Modibo Kéïta en 1961. Ainsi, pour diriger ce périmètre de culture irriguée aménagé sur le delta intérieur du Niger et situé à 250 km en aval de la capitale, Bamako, la nouvelle autorité du pays a jeté son dévolu sur un administrateur civil en la personne Samba Lamine Traoré qui dirigea l'Office du Niger du 12 août 1961 au 19 novembre 1968. Pour la gestion de l'entreprise, le nouveau régime a opté pour un modèle communautaire.

Le collectivisme sous la 1ère République de Modibo Kéïta

Selon le doyen Yacouba Thiambou Touré : « la gestion des ressources agricoles et la vie sociale étaient structurées par le collectivisme, sous le contrôle de l'Office du Niger. Les colons n'étaient pas payés en argent pour les travaux de champs, mais ils recevaient 300 kg de paddy par membre du ménage. La commercialisation du riz leur était strictement interdite, car elle était uniquement de la responsabilité de l'Office des produits agricole du Mali. Le modèle agricole communautaire mettait en avant de grands complexes agro-industriels intégrés. Pour mettre en place cette industrialisation, le président Modibo Keita et son gouvernement ont suscité l'aide de la République Populaire de Chine (encadré 1). Ainsi, l'usine Sukala S.A a été créée en 1965 à Dougabougou. Ceci a permis de créer environ 5 000 emplois directs et indirects.

La politique de collectivisation des champs collectifs a été un échec, tout comme la mise en place de rizeries industrielles publiques. En effet, ces dernières ont engendré un déficit de 70 millions de Franc CFA ». Aussi, toujours selon notre doyen Yacouba Thiambou Touré : « aucun redressement, aucune réorientation ou même ralentissement dans les réformes n'a été possible car, dans le domaine agricole comme dans bien d'autres, la ligne socialiste dure du parti a constamment dominé les prises de décisions, faisant parfois passer des objectifs politiques avant les réalités économiques et sociologiques ». La mise en place de la « police économique » de l'Office, chargée de réprimer le développement du marché noir des produits agricoles, illustre bien les effets néfastes d'un excès du volontarisme dans ce domaine, car loin de conduire à une normalisation, cette initiative n'a fait que développer un esprit de résistance passive chez les colons qui ont progressivement abandonné les cultures irriguées pour cultiver « hors-casier » et s'affranchir ainsi des redevances dues à l'Office ». Ainsi, sous la première république ce sont 15.000 ha qui ont été aménagés.

Face à la situation économique critique du Mali, à cette époque, le régime socialiste de Modibo Kéïta a réagi par un raidissement et une radicalisation politique. Il est finalement renversé le 19 novembre 1968 par un groupe de militaires dirigé par le lieutenant Moussa Traoré.

Mise en valeur de l'exploitation familiale sous le régime militaire de Moussa Traoré

Le changement de régime opéré, le 19 novembre 1968, par les militai-



Le doyen Yacouba Thiambou Touré

res avec en leur tête un jeune lieutenant du nom de Moussa Traoré, a mis fin à la politique d'organisation économique et politique socialiste. Le modèle collectiviste a été abandonné en faveur d'un modèle reposant sur les exploitations familiales. L'objectif d'alors était de réaffirmer la volonté de faire de la zone Office Niger « le grenier à riz du Mali », à travers des soutiens à l'agriculture familiale et l'augmentation du nombre d'hectares irrigables. L'aménagement de nouvelles parcelles et la réhabilitation des anciennes ont permis d'augmenter le nombre de producteurs dans la zone Office du Niger. C'est ainsi qu'en septembre 1971, l'Office du Niger est passé du statut d'établissement public à celui d'entreprise à caractère agro-industriel et commercial, dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. A partir de cette époque, le doyen Yacouba Thiambou Touré indique que « la priorité est donnée à la culture du riz avec des objectifs importants de hausse de la production, et la culture non-rentable du coton est abandonnée, de même que les champs collectifs et les exploitations en régie directe ». Il ajoute que « d'importants investissements sont réalisés pour remettre en état le réseau hydraulique et étendre les surfaces cultivées. Les résultats obtenus sont plutôt encourageants, avec une hausse de la production de riz de 65 % entre 1968/1969 et 1972/1973 ».

Sous le régime militaire de Moussa Traoré, beaucoup de projets, en occurrence, néerlandais et français, furent réalisés notamment ARPON et Retail dont l'objectif était d'accompagner les riziculteurs paysans avec des programmes de formation aux techniques agronomiques d'intensification et d'assurer une plus grande implication des producteurs dans la gestion du foncier aménagé. Dans ce cadre, un directeur a marqué tous les esprits : le colonel Issa Ongouba qui a su diriger l'Office du Niger avec rigueur entre novembre 1968 et avril 1980 au point qu'un canal, le Cost Ongouba, porte son nom, juste après le pont-barrage de Markala.

Selon Yacouba Thiambou Touré, le prix à payer pour ce succès sous le régime militaire de Moussa Traoré « a été une forte hausse de la dette extérieure du Mali, le programme de

redressement ayant été financé à 80 % par des concours extérieurs. C'est ainsi que 28.000 ha ont été revêtus sous Moussa Traoré. Malgré les efforts, la situation se dégrade de nouveau à partir de 1978/1979 sous le coup d'un nouveau déficit de précipitations qui restreint les capacités d'irrigation, d'autant plus que les travaux d'amélioration du réseau n'ont pu être terminés du fait de la dégradation de la situation économique jusqu'au 26 mars 1991 ». Une année durant laquelle, le régime militaire de Moussa Traoré Tomba ouvrant l'ère démocratique.

La restructuration sous l'ère démocratique

A l'occasion d'une visite des partenaires au développement de l'Office du Niger (Banque mondiale, Union européenne, coopération française et néerlandaise) en 1992, le gouvernement propose un nouveau plan de restructuration sur trois ans qui doit aboutir au désengagement de l'Office de toutes les activités commerciales. Cette nouvelle phase de restructuration débouche sur la promulgation de la loi 94 004/AN-RM du 9 mars 1994 portant création de l'Office du Niger. Celui-ci prend le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) et se voit attribuer les missions suivantes : gestion des eaux, maintenance des infrastructures et aménagements, maîtrise d'ouvrage déléguée pour les études et le contrôle des travaux, gérance des terres, conseil et assistance aux exploitants pour l'approvisionnement en intrants et en matériel agricole.

Les fonctions amont (aménagement des terres irrigués et crédit agricole), et aval de la production (transformation et commercialisation) sont privatisées. La loi définit également une nouvelle répartition des responsabilités entre l'Etat, l'Office et les exploitants agricoles qui sont davantage associés à la gestion du foncier. Les relations entre ces parties sont désormais régies dans le cadre de contrats-plans tripartites dont le premier est signé fin 1995. La loi de mars 1994 est également complétée en 1996 par un décret de gérance relatif à la gestion de l'eau et des terres qui précise les différents statuts fonciers et instaure des comités paritaires de gestion permettant d'associer davantage les exploitants agrico-

les aux prises de décision. Cette restructuration de grande ampleur permet d'établir un nouveau cadre institutionnel plus adapté à la situation de l'Office et d'assainir la situation financière afin de maintenir la confiance des partenaires de la coopération qui sont amenés à s'engager sur le long terme avec l'Office dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau schéma directeur.

C'est ainsi que de nouveaux projets de développement (comme MCA et UEMOA) sont initiés avec un certain nombre d'opportunités. Ils s'appuient notamment sur un système innovant de gestion du foncier basé sur des titres individuels, ce qui pourrait permettre de sécuriser la situation des agriculteurs par rapport au système actuel de redevance. Mais, selon les techniciens comme Tidiani Traoré qui a travaillé pour le compte du MCA : « les conditions d'attribution et de gestion de cette propriété restent à l'heure actuelle trop imprécises pour se prononcer sur le bénéfice réel que peuvent en attendre les agriculteurs de la zone. Le peu d'attention porté à l'intégration des organisations professionnelles dans la gestion de ces projets est souligné comme une faiblesse importante par certains observateurs. En outre, ces projets sont également porteurs de risques, notamment en ce qui concerne la gestion de l'approvisionnement en eau, ou la question de l'efficacité des systèmes d'irrigation semble également délaissée par ces projets, alors que l'utilisation de systèmes plus innovants et plus économes ainsi que l'expérimentation de cultures moins consommatrices d'eau pourrait pallier ces difficultés ».

Mais au-delà de ces deux initiatives, l'orientation qui semble privilégiée par les autorités maliennes est bien celle de l'agro-business. En témoignent les dimensions du projet Malibya qui porte sur une surface quatre fois supérieure aux projets MCA et UEMOA réunis. A ceux-ci s'ajoutent d'autres projets : le Programme d'Appui à l'Office du Niger (PAON), le Programme d'Appui au Développement de la zone Office du Niger (PADON), Molodo Nord, le PRESA DCI, le Projet d'irrigation d'Alatona ou encore le 11ème FED (Fonds Européen de Développement).

Malgré ces efforts, l'Office du Niger peine à atteindre ses objectifs qui se résument à la souveraineté alimentaire car de l'indépendance à nos jours, il n'y a que 82.000 ha qui ont été aménagés. Ajoutés à ceux-ci les 45 000 ha de l'ère coloniale. Ce qui fait un total de 127 000 ha de la création de l'Office du Niger de 1932 à 2020. Un chiffre peu glorieux qu'un nouveau projet va tenter de corriger sous les auspices de la nouvelle direction conduite par Abdel Karim Konaté.

Un programme de l'Agriculture commerciale en gestion pour booster l'aménagement

Le Programme de l'Agriculture Commerciale en zone ON sera mise en œuvre dans les zones de production du Macina et du Kouroumari selon un phasage qui sera défini lors de la préparation. Les sites retenus pour le programme seront identifiés à la suite d'une concertation entre les acteurs concernés, sous le leadership de la Direction Générale de l'ON.

suite en page 3



EMILE BELIME
DU 5 JANVIER 1932 AU 15 MAI 1943



SAMBA LAMINE TRAORE
DU 17 AOÛT 1961 AU 19 NOV 1968



ISSA ONGOÏBA
DU 25 NOV 1968 AU 8 AVR 1980



MAMADOU FOFANA
2 AOÛT 1980 AU 10 SEPT 1984



MOUSSA DIABATÉ
DU 10 SEPT 1984 AU 25 OCT 1985



AHMED EL MADANI DIALLO
DU 30 JANV 1987 AU 12 MAI 1987



MOUSSA LÉO SIDIBÉ
DU 10 SEPT 1987 AU 11 SEPT 1991



TIBOU FAYINKE
DU 11 SEPT 1991 AU 14 JANV 1993



FERNAND TRAORE
DU 26 MAI 1993 AU 12 FEV 1997



NANCOMA KEÏTA
DU 12 FEV 1997 AU 2 SEPT 2000



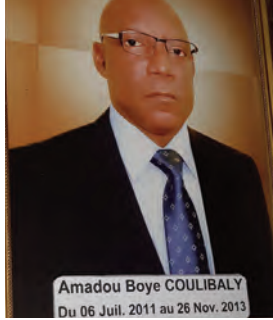
ISSOUFOU KEÏTA
DU 7 SEPT 2000 AU 8 AOÛT 2006



SEYDOU IDRISSE TRAORE
DU 8 AOÛT 2006 21 DEC 2009



KASSOUM DENON
DU 21 DEC. 2009 AU 06 JUILLET 2011



Amadou Boye COULIBALY
Du 06 Jul. 2011 au 26 Nov. 2013



Ilias Dogoloum GORO
du 26 Nov. 2013 au 14 Janv. 2016



DR MAMADOU M'BARÉ COULIBALY
DU 03 AOÛT 2016 AU 22/01/2020



ABDEL KARIM KONATÉ
22/01/2020 à nos jours

Spécial 60 ans du Mali : L'OFFICE DU NIGER DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS (suite)

Il portera sur l'aménagement d'environ 100.000 ha de terres dans les zones de production de l'ON. Il s'agit d'une opération pilote et d'une contribution majeure à la réalisation du potentiel de l'Agropole de la Région de Ségou. Pour ce faire, le consultant chargé de la réalisation de cette étude devra examiner le PAHA (Programme d'Aménagement Hydro Agricole) dans ses objectifs et ses réalisations, et s'inspirer des expériences au Mali et dans la sous-région en matière de fourniture de l'eau et d'accès au foncier agricole.

A titre indicatif, sous réserve de l'approbation de la Direction Générale de l'ON, le programme sera structuré en trois principales composantes ainsi qu'il suit :

Composante 1 : Développement des infrastructures d'irrigation : Elle financera la réalisation des travaux, l'acquisition des biens et les services de consultants nécessaires au développement et/ou à la réhabilitation des infrastructures d'irrigation et de drainage dans les zones du projet, à l'augmentation de la capacité hydraulique du système de transport de l'eau d'irrigation dans les grands émissaires hydrauliques, etc.

Composante 2 : Développement économique, social et environnemental durable : Elle financera le développement d'infrastructures d'appui et d'études connexes, le renforcement des capacités et l'assistance technique, ainsi que des activités de développement en faveur du secteur privé.

Composante 3 : Appui institutionnel et gestion de projet : Elle financera les services de consultants et équipements pour l'appui institutionnel, les activités de renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre et l'Assistance technique requise pour la réalisation du projet.

Alassane DIARRA

LA LISTE DES PDG DE L'OFFICE DU NIGER DE SA CRÉATION À NOS JOURS

1. Émile Belime, ingénieur des travaux publics de l'Etat 5 janvier 1932 - 15 mai 1943
2. Vincent Bauzil, ingénieur des ponts et chaussées, spécialiste de l'hydraulique agricole 15 mai 1943 - 30 septembre 1945
3. Maurice Rossin, ingénieur en chef du génie rural 30 septembre 1945 - 1er mars 1946
4. Pierre Viguier, ingénieur hors classe des services techniques de l'agriculture aux colonies 1er mars 1946 - 25 octobre 1951
5. George Peter, inspecteur général de la France d'Outre-mer 25 octobre 1951 - 1er octobre 1956
6. Fernand Wibaux, administrateur des services civils 1er octobre 1956 - 30 juillet 1960
7. Yves Philippe, administrateur des services civils 31 juillet 1960 - 12 août 1961
8. Samba Lamine Traoré, administrateur civil 12 août 1961 - 19 novembre 1968
9. Issa Ongoïba, chef de bataillon 27 novembre 1968 - 8 avril 1980
10. Dotianga Diamouténé, ingénieur principal d'agriculture (intérim) 8 avril 1980 - 2 août 1980
11. Mamadou Fofana, ingénieur d'agriculture agro-économiste 2 août 1980 - 10 septembre 1984
12. Moussa Diabaté, capitaine 10 septembre 1984 - 25 octobre 1985
13. Issa Traoré, ingénieur du génie civil et des mines (intérim) 25 octobre 1985 - 30 janvier 1987
14. Ahmed El Madani Diallo, inspecteur des finances 30 janvier 1987 - 12 mai 1987
15. Issa Traoré, ingénieur du génie civil et des mines (intérim) 12 mai 1987 - 10 septembre 1987
16. Moussa Léo Sidibé, ingénieur agro-économiste 10 septembre 1987 - 11 septembre 1991
17. Tibou Fayinke, ingénieur d'agriculture de classe exceptionnelle 11 septembre 1991 - 14 janvier 1993
18. Drissa Nama Keïta, juriste (intérim) 14 janvier 1993 - 26 mai 1993
19. Dr Fernand Traoré, vétérinaire et ingénieur d'élevage de classe exceptionnelle 26 mai 1993 - 12 février 1997
20. Nancouma Keïta, ingénieur d'agriculture et du génie rural 12 février 1997 - 7 septembre 2000
21. Issoufou Keïta, ingénieur d'agriculture et du génie rural 7 septembre 2000 - 8 août 2006
22. Seydou Idrissa Traoré, ingénieur d'agriculture et du génie rural 8 août 2006 - 21 décembre 2009
23. Kassoum Denon, ingénieur d'agriculture et du génie rural 21 décembre 2009 - 6 juillet 2011
24. Amadou Boye Coulibaly, ingénieur d'agriculture et du génie rural 6 juillet 2011 - 14 novembre 2013
25. Ilias Dogoloum Goro, ingénieur d'agriculture et du génie rural 14 novembre 2013 - 14 janvier 2016
26. Boubacar Sow, ingénieur agronome (intérim) 3 mars 2016 - 20 juillet 2016
27. Dr Mamadou M'Baré Coulibaly, directeur de recherche 20 juillet 2016 - 22 janvier 2020
28. Abdel Karim Konaté, financier, inspecteur des douanes 22 janvier 2020 à nos jours.

Qui était Émile Belime, le fondateur de l'Office du Niger ?

Né en 1883 à Lyon, Émile Belime était ingénieur hydraulicien et avait longtemps vécu en Asie et en Afrique. Il réalisa d'importants travaux d'aménagement hydraulique dans les établissements français de l'Inde, fut en poste au Maroc et en Afrique noire. Chargé de mission en Afrique Occidentale Française (A.O.F.) de 1919 à 1932, son nom reste attaché à celui de l'Office du Niger, organisme dont il assura la direction de 1932 à 1944. Cet organisme devait, en principe, promouvoir dans le delta central du fleuve Niger, en territoire alors soudanais, des cultures de coton dont l'importance et la qualité devaient le disputer à l'Égypte. En fait, à la suite de difficultés techniques et de sérieuses erreurs, l'Office du Niger devint le principal fournisseur de riz du Soudan français et de l'A.O.F.

De plus, l'Office se trouva à l'origine de certains dépla-

cements de populations effectués par voie autoritaire. Cette situation contribua à alimenter de violentes polémiques, et des écrivains et journalistes attaquèrent avec vigueur l'Office du Niger et ses dirigeants. Parmi les censeurs les plus sévères, il faut citer Pierre Herbart, auteur d'un ouvrage intitulé « le Chancre du Niger ». En 1956 encore, au cours de débats budgétaires à l'Assemblée nationale, Gaston Defferre, alors ministre de la France d'outre-mer, faisait référence aux « erreurs graves » de l'Office du Niger, allusion à laquelle répondait personnellement M. Belime dans les éditions du « Monde » du 11 décembre 1956.

Émile Belime a lui-même publié de nombreux ouvrages consacrés à l'irrigation et à la culture du coton ainsi que quelques essais politiques, dont « Gardons l'Afrique ». Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Source : le monde.fr

Reboisement dans les zones de production et remise de prix aux meilleurs producteurs de la campagne 2019-2020 : 80 HECTARES DE BOSQUETS SERONT PLANTÉS



L'agriculture rime avec la sauvegarde de l'environnement

Pour lutter contre la désertification en zone Office du Niger, la Direction générale a entrepris de réserver un espace de dix hectares dans chaque zone de production de l'Office du Niger, enfin de planter plus d'arbres. Pour concrétiser ce grand projet, le Président directeur général de l'Office du Niger, Abdel Karim Konaté, accompagné d'une forte délégation comprenant le chef de cabinet du Gouverneur de la région de Ségou, le président de la Chambre d'agriculture de Ségou El Hadj Kola Diallo, le Directeur régional des Eaux et Forêts, ainsi que d'autres personnalités de Ségou et des cadres de l'Office du Niger, s'est rendu à M'Béwani le 1er septembre 2020, pour une journée de reboisement. L'évènement a été couplé à la remise des prix aux meilleurs producteurs de la campagne agricole

2019-2020. M'Béwani a donc accueilli deux évènements majeurs le même jour. Pour cette campagne de reboisement, l'Office du Niger prévoit de réaliser 80 hectares de bosquet dans les différentes zones de production, pour bien signifier que l'agriculture rime avec la sauvegarde de l'environnement.

Le lancement de cette vaste opération de plantation d'arbres a été couplé avec la cérémonie de remise des prix aux meilleurs producteurs pour la campagne 2019-2020.

A ce propos, le directeur Appui au Monde Rural, Bamoye Keita, a expliqué : « il y avait trois catégories. D'abord, les organisations paysannes, ensuite les productrices individuelles et les producteurs individuels. On les a récompensés avec des batteuses, des motoculteurs, des séchoirs. Ils sont au

nombre de huit : une organisation paysanne, deux productrices et cinq producteurs ».

Parmi les récipiendaires, Sadio Traoré dite Tènè, du village Toloni KM26, une productrice de Niono qui exploite plus d'un hectare et a récolté plus de 9 tonnes, soit 120 sacs.

Le directeur régional des Eaux et Forêts, le lieutenant-colonel Moussa Fodé Sissoko a visiblement apprécié les activités de cette journée : « depuis que je suis là, c'est la première initiative à laquelle j'ai participé. L'Office du Niger est une entreprise de grands aménagements, qui pense à restaurer l'environnement. C'est une action salubre ».

Pour un potentiel de plus d'un million d'hectares de terres irrigables, l'Office du Niger met le cap sur huit, voir neuf tonnes et plus à l'hectare pour être le grand outil de la souveraineté alimentaire du Mali.

Le chef de cabinet du Gouverneur de Ségou, Siné Dembélé, a souligné dans son intervention que « dans un contexte où les aménagements nouveaux sont rares et coûteux, je voudrais ici demander à l'ensemble des exploitants de persévérer dans ce sens, pour booster la production rizicole de notre région à travers l'intensification ».

Le Président directeur général de l'Office du Niger a pris bonne note des préoccupations soulevées par plusieurs intervenants, parmi lesquelles le problème de l'engrais subventionné. Abdel Karim Konaté a, pour sa part, invité les producteurs à un surcroît d'engagement pour l'atteinte des objectifs assignés cette année à l'Office du Niger.

Source : SCOM/ON

Mme Diarra M'Bène Traoré : LE PLAIDOYER DE LA TRANSFORMATRICE DE PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES



Mme Diarra M'Bène Traoré, âgée de cinquante-six ans et mère de trois enfants, est chef de la division équipement de transformation et de valorisation des produits agricoles à l'Office du Niger. Mme Diarra est technicienne d'agriculture, généraliste formée au Centre d'apprentissage agricole de Samanko (CAA), technicienne supérieure en travail social de l'Institut national de formation des travailleurs sociaux (INFTS) de Bamako. En dehors des heures de service, elle mène diverses activités parmi lesquelles la transformation des produits agro-alimentaires.

Elle le fait depuis 26 ans grâce à l'appui de l'Office du Niger qui lui offre une formation au laboratoire de technologie agro-alimentaire de l'Institut d'économie rurale (IER) de Sotuba. Elle travaille ainsi sur la transformation de produits fruitiers, maraichers et céréaliers pour en allonger durablement la conservation. D'une année et même plus, assure-t-elle à ce propos. Elle applique ses techniques à des fruits comme le néré, le rônier, la balanite, le tamarin, la liane etc. Beaucoup de légumes aussi entrent dans son champ d'activité : la pomme de terre, la patate, le chou, la carotte, l'oignon, la tomate, le piment et l'échalote. Et, bien entendu, M'Bène Traoré transforme des céréales comme le maïs, le mil, le fonio et le riz.

La transformation, explique-t-elle, contribue principalement à garantir la sécurité alimentaire grâce à la disponibilité des produits transformés à tout moment de l'année et, surtout, à un prix abordable. Ces produits, souligne-t-elle, sont bénéfiques et ont une importance capitale dans la santé de l'homme. En effet, ils sont très riches en vitamines, renforcent le système immunitaire et facilitent la digestion et procurent du bien-être.

Mme Diarra a été gagnée par l'amour de ce métier lorsque, toute petite, elle regardait sa mère fabriquer du savon avec de l'extrait de potasse, ou des condiments courants comme le soubala et le datou. Cette vocation ancienne et ses compétences techniques actuelles bénéficient aujourd'hui à l'Office du Niger qui l'a aidée à se former afin qu'elle puisse former en retour d'autres femmes rurales à subvenir à leurs besoins quotidiens, contribuer aux dépenses familiales, accroître la production et la productivité de ces produits périssables.

Travaillant seule ou en collectif (association, regroupement), Mme Diarra M'Bène Traoré souligne la complexité de la transformation des produits et de la répartition de tâches qui exigent une main d'œuvre maîtrisant les techniques spécifiques. Pour pouvoir transformer ces produits souvent saisonniers comme l'échalote, la balanite, le rônier, la liane, note-t-elle, il faut au préalable les acquérir lorsqu'ils sont abondants sur le marché, les conserver et les stocker. Durant la phase de production, il est nécessaire de respecter les mesures d'hygiène et le dosage des mélanges pour s'assurer une conservation durable. Il faut aussi des équipements adéquats qui manquent parfois. Mais les difficultés ne s'arrêtent pas là, elles peuvent se prolonger, pour des raisons diverses, dans la phase d'écoulement des produits.

C'est pour tout cela que Mme Diarra lance un appel à la reconnaissance de l'importance de la transformation des produits agro-alimentaires. Et à un soutien conséquent à cette activité en termes d'appui financier, d'équipements et de formation.

Assitan Konsé Diarra

Conservation de l'échalote en zone Office du Niger : L'ASSOCIATION JIGISÈMÈ À L'HONNEUR

La zone Office du Niger abrite une multitude d'associations parmi lesquelles on peut citer l'Association Jigisèmè de Niono. Fondée en 2006, cette association a comme activité principale la production et la conservation de l'échalote au Kilomètre 39 pendant la contre-saison.

Présidée aujourd'hui par Mme Dembélé Aminata Traoré, l'Association Jigisèmè est à sa 14ème année d'existence et compte 24 membres dont la plupart sont des femmes au foyer.

Pour la présidente, Mme Dembélé Aminata Traoré, « la conservation de l'échalote consiste à mettre à l'abri une quantité d'échalote afin de la conserver pendant un certain temps pour qu'elle soit consommable et vendable à une autre période de la saison. Mais, souligne-t-elle, « la réussite de cette opération est conditionnée au respect rigoureux du calendrier établi par l'Office du Niger avant et durant les travaux champêtres et jusqu'à la fin de ceux-ci ».

Ce métier, explique-t-elle, « nous permet de vendre l'échalote au-dessus du prix du marché à un moment différent des récoltes. Car au moment des récoltes, il y a une abondance d'échalote. Du coup, elle est vendue à un prix médiocre, souvent à 75 ou 100 FCFA au maximum le kilo. Par contre, au moment où nous la mettons sur le marché, elle peut être vendue à 300 FCF le kilo.

Evoquant les difficultés que l'association Jigisèmè rencontre dans ses activités, Mme Dembélé Aminata Traoré assure que la plus grave est « la putréfaction de l'échalote lors de la conservation ». Ce problème tient, selon elle, « au non-respect de techniques de conservation telles qu'une couche trop épaisse du produit et une utilisation démesurée de l'insecticide sur le produit ».



Mme Dembélé Aminata Traoré préside l'association qui existe depuis 14 ans

La présidente de l'association Jigisèmè a lancé un appel à l'aide pour obtenir des équipements comme une motopompe, « très utile lors qu'il y a des difficultés d'approvisionnement en eau ». Elle souhaite aussi bénéficier « de la fumure organique subventionnée pour faciliter le travail, car l'engrais chimique seul ne suffit pas pour la production ».

La direction de la zone de production de Niono accompagne l'Association Jigisèmè pour le bon déroulement de ses activités. Ainsi, Mme Samaké Nana Diarra, animatrice de l'Office du Niger, est chargée de la conseiller en matière de conservation de l'échalote.

Pour l'animatrice « afin d'obtenir un bon résultat, de la production de l'échalote jusqu'à la vente sur le marché, il y a bien des méthodes à utiliser. Pour certains producteurs, l'engrais chimique seul suffit à faire le travail. Certes il permet à l'échalote de vite pousser et de

grossir rapidement mais sa conservation sera hyper difficile ».

Pour avoir satisfaction, Mme Samaké Nana Diarra préconise « dès le début d'utiliser de la fumure organique bien « pourrie », ensuite l'engrais chimique conseillé peut être appliqué ». « Après la rupture d'eau lors des récoltes, il faut, conseille-t-elle, attendre approximativement un mois avant de récolter l'échalote. Il faut alors la mettre à l'abri de l'eau. Après, il est nécessaire de la laisser à l'air mais pas au soleil jusqu'à ce que les feuilles soient bien séchées. L'échalote doit avoir une peau rouge pour éviter la putréfaction. Il ne reste plus alors qu'à soigneusement contrôler la quantité et la qualité de l'insecticide à utiliser ».

Source : Assitan Konsé DIARRA

SÈNÈ KUNAFONI

Mensuel de l'Office du Niger

Directeur de Publication :

Abdel Karim Konaté

Rédacteur en chef :

Alassane Diarra

Rédacteurs : Moriba Sanogo,

Fanta Djiga, Bamoye Keita,

Moussa N. Coulibaly.

Adresse : 106 - Segou-Mali

Site web : www.on-mali.org

Facebook : facebook.com/office-dunigersegou

Tel : +223 66 64 65 83

+223 76 64 65 83

Email : dmoris21@gmail.com

Assistance technique :

Agence Stratégies